



## LE PREFET DU VAL D'OISE

PREFECTURE

CABINET

Service interministériel  
de défense et de protection civiles

### ARRETE PREFECTORAL N° **130300** RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

MODIFIANT L'ARRETE N° 112690 DU 17 MAI 2011 RELATIF A  
L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS  
SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

- COMMUNE DE SAINT-GERVAIS -

LE PREFET

Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
- VU** Le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27, R563-2 et suivants ;
- VU** Le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R111-38 ;
- VU** Le code de l'environnement, notamment son article L 562-6 considérant les périmètres de risques institués en application de l'ancien article R111-3 du code de l'urbanisme comme des plans de prévention des risques naturels
- VU** Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique
- VU** L'arrêté du 19 mars 2013 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels, miniers et technologiques
- VU** L'arrêté interpréfectoral n° 10000 du 08 octobre 2010 prescrivant le plan de prévention des risques technologiques (PPRt) pour le stockage souterrain de gaz naturel exploité par la société Storengy à Saint-Clair-sur-Epte ;
- VU** L'arrêté préfectoral 87-073 du 8 avril 1987 délimitant des zones de risques liés à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées dans la commune de Saint-Gervais en application de l'ancien article R111-3 du code de l'urbanisme
- VU** L'arrêté préfectoral n°130072 du 14 juin 2013 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques naturels et technologiques pour le département du Val-d'Oise ;

**CONSIDERANT** que l'annexe à l'arrêté n°112690 du 17 mai 2011 doit être mise à jour ;

**SUR** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur du cabinet.

## ARRETE

**Article 1** La commune de Saint-Gervais est exposée au risque de mouvement de terrain lié à l'existence de carrières souterraines et au risque technologique.

**Article 2** L'annexe à l'arrêté n°112690 du 17 mai 2011 est remplacée par l'annexe au présent arrêté.

**Article 3** Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune sont les suivants :

- l'arrêté d'information des acquéreurs et locataires accompagné de son annexe, qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels, miniers et technologiques donnant lieu à plan de prévention des risques
- tout ou partie du document valant plan de prévention des risques naturels (PPRn) approuvé
- l'arrêté de prescription du plan de prévention des risques technologiques
- la liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Ces pièces sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture, ainsi que sur le site internet de la préfecture.

**Article 4** Ces informations sont mises à jour dans les conditions mentionnées à l'article L.125-5 du code de l'environnement.

**Article 5** Le présent arrêté et son annexe sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté est affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département, et mention des modalités de leur consultation doit être faite dans un journal diffusé dans le département.

Il en sera de même à chaque mise à jour.

**Article 6** Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur du cabinet, Mesdames et Monsieur les sous-préfets d'arrondissement, Madame la directrice départementale des territoires et Madame ou Monsieur le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 19 déc. 2013  
Pour le Préfet,

Pour le Préfet,  
Le Sous-préfet, Directeur du cabinet

Gilles PRIETO



Préfecture du Val-d'Oise  
**Commune de SAINT-GERVAIS**

Fiche communale  
d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques  
pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

**1. Annexe à l'arrêté préfectoral**

n° **130300** du **19/12/2013** mis à jour le \_\_\_\_\_

**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]**

La commune est située dans le périmètre de PPR naturels oui  non

<b>Périmètre « R111-3 » valant PPRn</b>	date <b>08/04/1987 (approuvé)</b>	aléa <b>carrières souterraines</b>
_____	date _____	aléa _____
_____	date _____	aléa _____
_____	date _____	aléa _____

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

<b>Périmètres R111-3 de carrières souterraines délimités par arrêté préfectoral</b>	consultable sur Internet * <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Dossier d'information communal sur les risques majeurs</b>	consultable sur Internet * <input type="checkbox"/>
_____	consultable sur Internet * <input type="checkbox"/>

**3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [ PPR m ]**

La commune est située dans le périmètre de PPR miniers oui  non

_____	date _____	_____
_____	date _____	_____
_____	date _____	_____

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

_____	consultable sur Internet * <input type="checkbox"/>
_____	consultable sur Internet * <input type="checkbox"/>
_____	consultable sur Internet * <input type="checkbox"/>

**4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]**

La commune est située dans le périmètre de PPR technologiques oui  non

<b>Société Storengy (St-Clair-sur-Epte)</b>	date <b>08/10/2010 (prescrit)</b>	effet <b>Thermique et surpression</b>
_____	date _____	effet _____
_____	date _____	effet _____

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

<b>Arrêté de prescription du PPRt du 08/10/2010</b>	consultable sur Internet * <input checked="" type="checkbox"/>
_____	consultable sur Internet * <input type="checkbox"/>
_____	consultable sur Internet * <input type="checkbox"/>

**5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone 5  Moyenne zone 4  Modérée zone 3  Faible zone 2  Très faible Zone 1

**pièces jointes**

**6. Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

**Carte des périmètres R 111-3 approuvés le 08/04/1987**  
**Périmètre d'étude du plan de prévention des risques technologiques prescrit le 08/10/2010**

**7. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

à la date de l'édition de la présente fiche communale

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique : Ma commune face aux risques